

République Française

Département de l'Aube

DELIBERATION
CONSEIL MUNICIPAL
Commune de Mesnil-Saint-Père

SEANCE DU 29 NOVEMBRE 2024

Nombre de Membres		
Membres en exercice	Présents	Votants
11	8	8 + 2 pouvoirs

Date de convocation 26 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-neuf novembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en Conseil municipal, qui a eu lieu Salle de la Mairie, sous la présidence de **Pascal HENRI**, Maire.

Présents : **BERTOUT Emilie, BOUILLET Francis, BREVOT Gérard, COLLOT Françoise, GAURIER Jacques, HENRI Pascal, LOYER Gilles, VANDERHOEVEN Sylvie.**

Absents : **CROIX Mylène.**

Représentés : **NICOLLE François à LOYER Gilles, PRIEUR Brice à HENRI Pascal.**

Madame BERTOUT Emilie a été nommée secrétaire de séance.

Objet : CTG 2025-2029
N° de délibération : 47_2024

Objet : Convention Territoriale Globale de service aux familles

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal que la Convention Territoriale Globale de Service aux Familles prend fin au 31 décembre 2024 et qu'il y a lieu de reprendre une nouvelle convention.

Monsieur le Maire propose de mettre en place une nouvelle convention Territoriale Globale de Services aux Familles regroupant les centres de loisirs de Lusigny sur Barse, Courteranges, Montiéramey, Montreuil sur Barse et Mesnil Saint père pour une durée de 5 ans.

Le Conseil Municipal, entendu cet exposé et après avoir délibéré,

DÉCIDE

- d'accepter la nouvelle Convention Territoriale Globale de Services aux Familles pour une durée de 5 ans
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces découlant de ce dossier

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme
Affiché le 3 décembre 2024
Pascal HENRI,
Maire



Pascal HENRI
2024.12.02 18:05:13 +0100
Ref:7706636-11566289-1-D
Signature numérique
le Maire